REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

MAIRIE DE LOUDUN

***

Date de la convocation
29.10.2026

Nombre de conseillers

En exercice	**29**
Présents	**26**
Votants	**29**

DELIBERATION N° 2026.10.11
Nomenclature N° 8.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

***

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six
le quatre novembre,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS, Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Elise AUTSON

ETAIENT PRESENTS :
M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. DOUX, Mme VAUCELLE, M. POINSON, Adjoints ; M. AUCHER, M. THIBAULT, Mme LE DUC, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE (Maire déléguée de Rossay), Mme PELLETIER, M. MORIN, Mme BLONDEL, Mme PROD'HOMME, Mme RONTARD, M. LETAIN, M. BOYER, M. GANDIER, Mme AUTSON, Mme ARNAUDO-RONTARD, Mme MULA, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS:
M. HAESE, M. BRANCO-NUNES, M. SERGENT

Pouvoir de M. Marc-Antoine HAESE à Mme Céline BLONDEL
Pouvoir de M. Kevin BRANCO-NUNES à Mme Véronique ARNAUDO-RONTARD
Pouvoir de M. Alexandre SERGENT à M. Romain BONNET

OBJET DE LA DELIBERATION :
Convention de coopération de l'UEE de Véniers à l'école Théophraste Renaudot : annexe organisationnelle 2026-2027

Mme Nathalie LEGEARD, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du 18.05.2022, le Conseil Municipal a validé la signature d'une convention de coopération avec l'Unité d'enseignement de l'IME de Véniers. Comme en début de chaque année scolaire, la rentrée 2026/2027 a nécessité une nouvelle organisation à la vue des nouveaux élèves et encadrants concernés par ce dispositif. Aussi, la Directrice de l'IME sollicite la signature d'une annexe organisationnelle au titre de l'année scolaire 2026/2027.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer :

⇒ l'annexe organisationnelle au titre de l'année scolaire 2026/2027,

⇒ et tout annexe se rapportant uniquement à l'organisation des élèves et des encadrants, à chaque rentrée scolaire.

La secrétaire de séance,
Elise AUTSON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

MAIRIE DE LOUDUN (Vienne)

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 20 NOV. 2026
Publié le : 20 NOV. 2026
Notifié le : .....

Accusé de réception en préfecture
086-218601375-20261104-2026-10-11-DE
Date de télétransmission : 20/11/2026
Date de réception préfecture : 20/11/2026